



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - www.cdg35.fr - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr

RECOURS A LA VISIOCONFERENCE

➔ APPLICATION DU DECRET 2024-759 du 7 juillet
2024

Mars 2025

En application du décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, le centre de gestion d'Ille et Vilaine se réserve le droit de permettre ou non le recours à la visioconférence pour les épreuves orales des concours mentionnés aux articles L. 325-2, L. 325-3 et L. 325-7 du code général de la fonction publique (concours externe, interne et troisième voie), ainsi que pour les examens professionnels mentionnés au 1° de l'article L. 523-1 et L. 522-24 du même code (examens professionnels par voies d'avancement de grade et de promotion interne).

Dans l'hypothèse de ce recours à la visioconférence, les modalités de son organisation figureront dans l'arrêté d'ouverture des concours ou des examens professionnels concernés.